

**Conseil général du Val-de-Marne.
Séance du 10 décembre**

Vœu adopté à la majorité départementale

**AUCUN PERMIS DE RECHERCHE
DE GAZ ET HUILES DE SCHISTE
EN VAL-DE-MARNE**

Considérant le vœu adopté en Séance du Conseil général du 2 avril 2012 qui affirmait la position de l'institution départementale sur le refus de la fracturation hydraulique et le permis de recherche d'hydrocarbures en Val-de-Marne et la création d'une mission d'information sur la question, qui s'est réunie le 22 octobre et qui débutera ses auditions le 10 décembre 2012 ;

Considérant que le Val-de-Marne est tout particulièrement concerné par deux demandes d'exploration dites permis de « Chevry » et permis d'Ozoir-la-Ferrière. La société Concorde Energy, LCC, et la société Poros SAS, qui ont signé un accord préalable en vue d'une attribution conjointe et solidaire, demandent un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux pour une durée de 5 ans, portant sur des parties de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Sont concernées 17 communes du Val-de-Marne (Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur des Fossés, Le Plessis-Tréville, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Noisieu, La Queue en Brie, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, Marolles-en Brie, Santeny, Villecresnes, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres) et une soixantaine en Ile-de-France ;

Considérant que le Président François Hollande lors de son allocution du 14 septembre à l'ouverture de la Conférence environnementale, a déclaré : « personne, je dis bien personne, ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huile de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempte de risques lourds pour la santé et pour l'environnement. C'est pourquoi, j'ai demandé à Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, de prononcer - sans attendre davantage - le rejet des sept demandes de permis déposées auprès de l'Etat, et qui ont légitimement suscité l'inquiétude dans plusieurs régions de France »,

Considérant que les permis de Chevry et d'Ozoir-la-Ferrière ne figurent pas dans la liste de ces 7 permis,

Considérant que selon les déclarations des demandeurs, et dans l'attente des auditions de la mission d'information, les permis déposés sont des permis de recherche d'hydrocarbures conventionnels ;

Considérant que - et au-delà du fait que cela a toujours été la stratégie adoptée par les foreurs pour ensuite demander des permis d'exploitations d'hydrocarbures non conventionnels - les permis en question désignent deux couches géologiques qui « encadrent » celle contenant a priori les hydrocarbures de schiste. Le terrain serait donc préparé pour intensifier le lobbying des industriels auprès des politiques et des média.

Le Conseil général du Val-de-Marne :

- Demande à ce qu'aucun permis de recherche d'hydrocarbure ne soit délivré concernant le sous-sol du Val-de-Marne.
- Refuse catégoriquement l'exploration comme l'exploitation des gaz et huiles de schiste,
- Réaffirme son soutien aux populations et aux communes menacées par la délivrance de tels permis,
- Demande que les dispositions du code minier modifié soient mises en conformité avec la Charte de l'Environnement (à valeur constitutionnelle) et avec le code de l'environnement, et intègrent par anticipation les nouvelles dispositions de la directive européenne « *Etude de l'Impact environnemental* » (EIE), afin que la concertation avec les collectivités territoriales et l'information du public soient obligatoires pour toute demande localisée de recherche ou de travaux et que les représentants des associations environnementales et de la société civile soient pleinement associés à l'évaluation des différentes techniques de recherche et d'exploitation des richesses du sous-sol,
- Affirme la nécessité de sortir des énergies carbonées pour aller vers une transition énergétique, et dans cet esprit, le conseil général demande à être associé à un débat national basé sur un socle commun de discussion.
- Affirme son opposition à l'utilisation ici et ailleurs de la technique de la fracturation hydraulique, destructrice pour les populations et l'écosystème.